

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08257 Numéro SIREN : 822 556 536 Nom ou dénomination : A ONE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 36990

16 NOV. 2022

11 000,fr

36990

A ONE
Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 22/01/2022

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2021  N° 1004*22 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/01/2021		et clos le 31/12/2021	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition ☒			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
A ONE - SIREN : 822556536			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
17 AV HENRI BARBUSSE					
93150 LE BLANC-MESNIL					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Coiffure (9602A)		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28% ou à 26,5%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 10 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		Zone de développement prioritaire	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐					
Identité du déclarant:					
Date: 22/01/2022 Lieu LE BLANC-MESNIL					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : SINNARASA Mohanarajan					
Qualité du déclarant : GERANT					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2021					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a				payées par un établissement chargé du service des titres b					
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-6 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1				2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

12/12/2021

Designation de l'entreprise : A ONE - SIREN : 822556536					Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12					Durée de l'exercice précédent : 12			
					Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020	
					Net		Net	
ACTIF					Brut		Amortissements-Provisions	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds communaux*	010	10 000	012		10 000	10 000
		Autres*	014	1 350	016	884	466	466
		Immobilisations corporelles*	028	1 972	030	1 051	921	922
		Immobilisations financières* (1)	040	600	042		600	600
		Total I (5)	044	13 922	048	1 935	11 987	11 988
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*	050		052			
		Matières premières*	060		062			
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		064		066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Autres* (4)		072	12 003	074		12 003	10 673
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	20 520	086		20 520	13 136	
	Charges constatées d'avance*	092		094				
	Total II	096	32 523	098		32 523	23 809	
	Total général (I + II)	110	46 445	112	1 935	44 510	35 797	
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000		5 000		
	Frais de réévaluation	124						
	Reserve légale	126						
	Reserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131						
	Report à nouveau	134		-42 814		-43 302		
	Résultat de l'exercice	136		87		488		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		-37 727		-37 814		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156		258				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		902				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	27 154	172	81 077	73 611		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		82 237		73 611			
Total général (I + II + III)	180		44 510		35 797			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2033-00T

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

12-12-2021

Désignation de l'entreprise A ONE - SIREN : 822556536		N° de l'exercice		
		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	Exercice N-1 clos le 31/12/2020	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	209		
	Produits financiers	biens services dont export et livraisons intra communautaires	215	
			217	
			218	56 174
	Produits financiers	(Variation du stock en produits intermédiaires produits bruts et en cours de production)	222	
	Produits immobiliers	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	11 440	
Autres produits	240		97	
Total des produits d'exploitation hors TVA et I		252	67 614	60 409
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	234	2 906	2 213
	Variation de stocks (marchandises)	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)	240		
	Autres charges externes (dont crédit bail — mobilier — immobiliser)	242	12 047	13 685
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		1 345
	Rémunérations d'intermédiaires	250	48 286	41 128
	Charges sociales (y compris SRO)	252	4 273	1 481
	Dotation aux amortissements	254		
	Dotation aux provisions	256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	
Total des charges d'exploitation (II)		264	67 512	59 852
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	102	557
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	0
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles (VI) (dont : amortissement PME, article 217 bis)	(dont : amortissement PME, article 217 bis)	300	1
	Impôts sur les bénéfices	(VII)	306	15
2 — BÉNÉFICE OU PERTES (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		310	87	488
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col.2		312	87	488

B – RÉSULTAT FISCAL

Intégrations	Revenus, profits et avantages personnels non déductibles ¹				316		87		
	Amortissements, écritures d'annulation (art. 39.1 C.I.T.) et autres amortissements non déductibles ²				318				
	Prêts et intérêts déductibles ³				322				
	Impôts et taxes non déductibles ⁴ (cf. page 7 de la notice 2015/1010)				324				
	Diversité et intérêts exceptionnels des opérations d'assurance		24		Part des valeurs liquidables sur CDP/N M ⁵			248	
	Réaction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers de réintégration			259	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998				
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999					
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997				
	Entreprises à caractère social		986		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 98.1)		981		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	ZDZ (art. 98.2)		993		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		987		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		989		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		991		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		993		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		995		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
	Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		997		Zones de revitalisation urbaine et zones de déviation		138		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	174	354			
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables ⁶						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	174	372			

Notes de bas de page : 1. 2. 3. 4. 5. 6.

DISPATCHED FOR INFORMATION A ONE - SIREN : 822556536

Los valores x se obtienen a partir de la siguiente ecuación: $2^{(x-1)} = 2^{(2^{(x-1)} - 1)}$ tal que para $n = 1$ tal ecuación no puede resolverse, por lo que se toma $x = 1$ como el primer valor.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A ONE - SIREN : 822556536</u>										Scant ☒		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 40		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL			660		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles		700		705								
Terrains		710		715								
Constructions		720		725								
Inst. techniques mat. et outillage		730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745								
Matériel de transport		750		755								
Autres immobilisations corporelles		760		765								
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL		à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-D-SD				780						
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					962							
Fusion-absorption définitive (article 2063-B-2)					962 bis							
Fusion-absorption temporaire d'apporteurs					962 ter							
Déficits imputés					963							
Déficits reportables					964							
Déficits de l'exercice					969							
Total des déficits restant à reporter					969							
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C												
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI					965							
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)					966							
VI DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives					dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		326			
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		328			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		327			
N° du centre de gestion agréé									328			
Montant de la TVA collectée									329			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (seul immobilisations)									330			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									331			
Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									332			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									333			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise: A ONE - SIREN : 822556536

Néant ☐

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	56 174
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	56 174

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	11 440
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	11 440

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	2 906
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	4 847
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	14 953

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	52 661
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	52 661
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Neant ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : A ONE - SIREN : 822556536

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : _____ Dénomination : _____
 N° SIREN (si société établie en France) : _____ de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Adresse : _____

Forme juridique : _____ Dénomination : _____
 N° SIREN (si société établie en France) : _____ de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Adresse : _____

Forme juridique : _____ Dénomination : _____
 N° SIREN (si société établie en France) : _____ de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Adresse : _____

Forme juridique : _____ Dénomination : _____
 N° SIREN (si société établie en France) : _____ de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Adresse : _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MR _____ Nom complet : MOHANARAJAN SINNARASA
 Nom marital : _____ de détention : 34 Nb de parts ou actions : 170
 Naissance : Date : 26/05/1981 N° Département : 99 Commune : POINT PEDRO Pays : LK
 Adresse : 10 RUE EMILE BIDENT
 93150 LE BLANC MESNIL

Titre (2) : MR _____ Nom complet : KANAGARATNAM RAJESWARAN
 Nom marital : _____ de détention : 33 Nb de parts ou actions : 165
 Naissance : Date : 21/05/1961 N° Département : 99 Commune : JAFFNA Pays : LK
 Adresse : 25 RUE DE BOURGOGNE
 93000 BOBIGNY

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de la case prévue à cet effet.

2. Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle.
 Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Type (2) MME Nom complet IRAJINA MARKANDU
 N° d'identification 33 Nb de parts ou actions 165
 Date 26/05/1980 N° Département 99 Lieu de naissance MOOLAI Pays LK
 Adresse 1 ALLEE ARAGON
93300 AUBERVILLIERS

Type (2) _____ Nom complet _____
 N° d'identification _____ Nb de parts ou actions _____
 Date _____ N° Département _____ Lieu de naissance _____ Pays _____
 Adresse _____

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)N° 11112 ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A ONE - SIREN : 822556536

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse		

* Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes, il est impératif d'insérer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il est interdit de modifier le nombre de lignes et de la hauteur et la largeur de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-entendus à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note 2033-SD01.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

01/01/2021 31/12/2021

Exercice du au **ou Année :**

Dénomination de l'entreprise : SIREN : 822556536	Néant ☒
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire ☐ Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat²

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A ONE - SIREN : 822556536

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2021

Local

Référence du local	9300701298859602A0202274	
Invariant du local	930070129885	
Adresse du local	0017 AV HENRI BARBUSSE Lot 1 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 93150 LE BLANC-MESNIL	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	BOULEMSAMER	NORDINE
SIREN du propriétaire du local		
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	7 200	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

A ONE
17 AVENUE HENRI BARBUSSE
93150 LE BLANC MESNIL
SIRET : 822 556 536 00016 Code API 9602A

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31/12/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 31 décembre 2021

A 09 heures,

Les associés de la société par action simplifiée **A ONE** au capital de 5 000 €, divisé en 500 actions sociales de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée présidée par le Gérant MR SINNARASA MOHANARAJAN

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- MR MOHANARAJAN SINNARASA, Gérante et Actionnaire
Propriétaire de 170 actions,
- MR KANAGARATNAM RAJESWARAN, Actionnaire
Propriétaire de 165 actions,
- MME MARKANDU RAJINA, Actionnaire
Propriétaire de 165 actions,

TOTAL CENT (500) ACTIONS

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est, en conséquence, déclarée régulièrement constituée.

MR SINNARASA MOHANARAJAN, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2021**.
- *Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- Affectation des résultats,
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités, - Questions diverse

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés, avec les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 Décembre 2021**.
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée au rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2021** approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une bénéfice de **87 €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice **2021** (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le gérant expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice **2021** que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une bénéfice de **87 €**.

Il vous propose d'affecter cette somme au compte de report bénéfice 87 €

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des exercices précédents.

Le gérant souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à **LE BLANC MESNIL**

Le 31/12/2021

Le Gérant.

S. Monard

A ONE
17, Avenue Henri Barbusse
93150 Le Blanc Mesnil
RCS BOBIGNY 822 556 536

A ONE
17 AVENUE HENRI BARBUSSE
93150 LE BLANC MESNIL
SIRET : 822 556 536 00016 Code API 9602A

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2021** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître une bénéfice de **87 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Gérant vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société **A ONE** a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2021**, un chiffre d'affaires **67 614 €**.

Les charges d'exploitation de l'exercice **2021** ont atteint un total de **67 512 €**

Le résultat d'exploitation de l'exercice **2021** ressort donc pour l'exercice à **102 €**

Le résultat courant de l'exercice **2021** avant impôts est de **102 €**

Le résultat net au 31 déc. **2021** se traduit par une bénéfice de **87 €**

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de report le bénéfice de l'exercice 2021 totalité à l'exercice suivante 2022.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce dans le cadre du rapport de gestion, a constaté qu'aucune des conventions visées à l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice 2021 que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à le Gérant qu'il se substituerait, pour accomplir l'ensemble des formalités afférentes aux décisions mentionnées ci-dessus.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le gérant, après lecture.

MR MOHANARAJAN SINNARASA, Gérante et Actionnaire

S. MOHANARAJAN

A ONE
17, Avenue Henri Barbusse
93150 Le Blanc Mesnil
RCS BOBIGNY 822 556 536

MR KANAGARATNAM RAJESWARAN, Actionnaire

Kb

MME MARKANDU RAJINA, Actionnaire

Rajina